

**JE SUIS JEUNE ARBITRE
JEUNE JUGE EN VTT**

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

2022-23

SOMMAIRE

LE JEUNE ARBITRE

PRÉSENTATION	3
1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS	4
2. MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ	5
3. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS	11
4. EST IDENTIFIÉ	12
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION	13
6. VALORISE SON PARCOURS	16
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES	18
8. BOÎTE À OUTILS	23
ANNEXE	25
▶ <i>LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS</i>	

En cliquant sur les numéros des pages définies dans ce sommaire, vous arriverez directement sur le chapitre souhaité !

Dans le livret, pour revenir à ce sommaire, cliquez sur le numéro en bas de chacune des pages



LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE

Présentation

*Arbitrer,
c'est partager une passion !*

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Arbitre / Jeune Juge de chaque activité.

« L'arbitrage est un moyen de partager une passion et de vivre des moments inoubliables sans compter que les arbitres sont les premiers acteurs du jeu. »



Bess GUESDON

Jeune Arbitre du Lycée J. Perrin à Lambersart (59)

Vidéo de présentation en suivant ce lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE ARBITRE, C'EST :



- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix**.
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- Prendre et **assumer des responsabilités**.

1. LE JEUNE ARBITRE S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :

« La Marseillaise ».

Le Jeune Arbitre doit :

- **Connaître** le règlement de l'activité
- **Être** objectif et impartial
- **Permettre** le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.

➤ Pour remplir sa mission, le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des **documents** nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité...) et du **matériel** nécessaire pour remplir sa fonction.

➤ Le Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS doit s'engager à respecter les termes du **serment** ci-dessous :

« Au nom de tous les Jeunes Arbitres / Jeunes Juges, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique

2022
2023

2. LE JEUNE ARBITRE MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ

- Constitution des équipes :

La composition sera la même pour les équipes d'établissement et les équipes d'excellence.

- Une équipe est composée de 4 concurrents : deux filles et deux garçons en collège
Une équipe est composée de 4 concurrents : au moins 1 concurrent de chaque sexe en lycée.
- En collège, l'équipe peut être constituée de benjamin(e)s, minimes et d'un(e) seul(e) cadet (te).
- En lycée, l'équipe peut être constituée de minime(s), cadet(te)s, junior(e)s et d'un seul(e) sénior(e).

- Constitution des équipes « sport partagé » :

Catégorie tandem : 2 élèves déficients et 2 élèves valides-guides. Une fille obligatoire déficiente ou valide.

Les élèves guides doivent appartenir à la même AS.

Les élèves déficients peuvent être issus de plusieurs établissements.



Catégorie autonome : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Une fille obligatoire avec handicap ou valide.

Les élèves valides doivent appartenir à la même AS.

Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements.

- Le classement d'un concurrent sur chaque épreuve est établi :
 - au trial d'après le total des points obtenus
 - en rallye VTT enduro, d'après la somme des temps obtenus
 - au cross relais, d'après la place obtenue par l'équipe.



- En cas d'égalité entre plusieurs équipes à la fin des trois épreuves, l'équipe ayant la moyenne d'âge la moins élevée aura le meilleur classement.
- Dans toutes les épreuves, un concurrent peut être aidé par une tierce personne lors d'une réparation mais le changement de vélo et/ou de fourche reste interdit.
- Vérification de la conformité des vélos à l'épreuve (cadre-fourches) qui resteront les mêmes pour les 3 épreuves. Le cadre et la fourche seront marqués pour que ceux-ci ne soient pas changés pendant l'épreuve. Le changement est autorisé pour les pédales, le plateau, et les pneus.
- Dans le cadre du Championnat de France, les règles de sécurité devront être respectées notamment dans la circulation des V.T.T. (casques attachés obligatoirement) en dehors des épreuves sous peine de sanction.

- La publicité sur les maillots devra être conforme au règlement général de l'UNSS (pas plus grand que l'identification de l'A.S.). Voir articles III.3.49, III.3.50 et III.3.51 du « Règlement intérieur » de l'UNSS et l'annexe 3 qui précise les règles.

1 - TRIAL MANIABILITÉ

Parcours d'obstacles naturels ne devant pas subir de détérioration ou de modification de structure, ceci afin de garantir l'équité de l'épreuve.



L'épreuve se déroule sur 5 zones de **150 mètres maximum chacune** présentant des difficultés variées. Les zones devront être effectuées en continuité.

La durée maximale de chaque zone est de 2'30.

Le départ d'un concurrent sera donné lorsque le pilote qui le précède débutera le sixième segment.

Les zones de trial à réaliser **en continuité** présenteront :

- Des difficultés techniques (virages serrés...)
- Des obstacles (branches, trous, pierres ...)
- Des ruptures de relief (pente raide, fossé, talus...)
- Ce parcours fera appel à l'équilibre et aux techniques de franchissement ainsi qu'à l'engagement.

L'épreuve au championnat de FRANCE comportera **5 ZONES**.

Chaque zone est constituée de **9 segments** dont la valeur totale en points sera **croissante de la zone A à la zone E, de 15 points à 39 points**.

L'organisateur, la veille de l'épreuve en fonction des conditions météorologiques permettra aux équipes de se rendre sur les zones de trial et éventuellement de les reconnaître. La reconnaissance officielle se fera à l'intérieur des zones pour tous une heure avant l'épreuve

La zone A est constituée de segments plus simples (à 1 et à 3 points) et rapporte 15 points, la zone E présente des difficultés plus importantes (une majorité de segments à 5 points) et permet d'obtenir 39 points. Un segment à 5 points sur la zone C est équivalent à un segment à 5 points sur la zone E. Les segments à 3 points sur les deux premières zones devront pouvoir se faire en enroulé, sur les trois suivantes cette obligation n'est plus nécessaire. Chaque zone peut rapporter **six points** de plus que celle qui la précède, zone C à 27 points, Zone D à 33 points.

Après la reconnaissance officielle d'une heure avant l'épreuve, les concurrents de l'équipe se répartiront les passages comme ils le souhaitent sur les 5 zones afin de rapporter le plus grand nombre de points possible à l'équipe. Toutes les zones ne doivent pas être absolument « couvertes » par les concurrents. **Un concurrent effectuera 3 passages sur les zones de son choix**, aucune zone n'est imposée, l'élève pourra se présenter sur 3 zones différentes ou choisir 2 zones et dans ce cas il pourra faire deux passages sur l'une des zones choisies. Possibilité donc de « doubler » une zone déjà faite.

L'organisateur délimitera un périmètre en plaçant une corde autour de la ZONE pour permettre au public de suivre l'épreuve et aux concurrents d'évoluer en toute sérénité.

La rotation A, B, C, D, E est obligatoire pour chaque équipe dans cet ordre. Un horaire de passage est attribué à chaque équipe. Le coach annonce au responsable de la zone le nombre de concurrents qui se présentent pour réaliser un premier passage et éventuellement un deuxième. A l'issue des passages de l'équipe ou si aucun concurrent ne s'engage sur cette zone, l'équipe passe à la zone supérieure. Le troisième passage devra être réalisé sur une zone différente.

Les équipes sont regroupées par 5 et un horaire de départ leur est attribué (premier départ à 9h00 pour 5 équipes, départ à 9h15 pour les 5 équipes suivantes, etc).

Le Jeune coach contrôle le nombre de passages pour chaque concurrent et tient à jour la fiche de suivi. Celle-ci devra être signée par le responsable de zone.

Après son passage sur la zone, le concurrent prendra connaissance de son résultat et signera sa fiche.

VALEUR des 5 zones :

	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D	ZONE E
Segments à 1 point	6 segments	3 segments	1 segment		
Segments à 3 points	3 segments	6 segments	7 segments	6 segments	3 segments
Segments à 5 points			1 segment	3 segment	6 segments
Total	15 POINTS	21 POINTS	27 POINTS	33 POINTS	39 POINTS

L'épreuve permettra à chaque élève de faire 3 passages sur 2 ou 3 zones choisies (27 segments) soit un total de 12 passages pour l'équipe.

- Le tracé doit permettre de supprimer le « tenu ». La C.M.N. décidera, en dernier ressort, de modifier cette position en cas de problèmes de sécurité.

- Les rubalises placées à une hauteur d'environ 20 cm doivent délimiter un chemin de progression. Elles ne peuvent constituer un élément supplémentaire de difficulté.
- Dès que la rubalise est cassée (elle peut donc être touchée) ou écrasée par le pilote, ou qu'elle est franchie par un élément du vélo ou par au moins l'axe d'une des roues (moyeu), il y a faute ; les points attribués au segment seront perdus.
- Un concurrent ayant posé le pied à terre sur le parcours ne pourra pas avoir une quelconque partie de son vélo en dehors du parcours lorsqu'il redémarre.
- En cas de faute le concurrent doit reprendre sa progression immédiatement sauf en cas de chute ou de blessure.
- En cas de faute ne nécessitant pas de réparation, le concurrent doit reprendre sa progression immédiatement. Le jeune arbitre lui signalera une première fois puis si le concurrent ne repart pas, il l'avertira en lui expliquant les risques encourus et au deuxième avertissement, il lui annulera le segment suivant.
- La progression sur le parcours est continue, le concurrent devra reprendre sa progression normalement après un arrêt dans son déplacement. En cas « d'arrêts abusifs supérieur à 5" », le Jeune Arbitre lui demandera de reprendre sa progression (sauf si l'arrêt nécessite une réparation). Si la reprise n'est pas effective ou si le compétiteur récidive, le segment sera considéré comme faute (0 pt).
- Tout appui permettant de s'équilibrer ou d'améliorer la propulsion sera considéré comme une faute (0 point).
- Pour chaque segment franchi sans faute, le concurrent obtiendra le nombre de points attribués à ce segment. Il marquera 0 point en cas de faute quelle qu'elle soit.
- A la fin de chaque zone, le concurrent aura le total de points cumulés sur sa zone. En fin de zone, le concurrent vérifie sa fiche avec le JO, le total des points et la valide par sa signature.
- La reconnaissance de la zone est réservée aux seuls concurrents. Elle doit se faire à pied, sur le parcours. Il est strictement interdit de toucher aux obstacles et éléments des zones de trial sous peine de disqualification. Elle se fait la veille ou 1 heure avant le début de la compétition.
- En cas de casse de matériel avérée dans un segment, le concurrent marque 0 point pour ce segment s'il y pose le pied. Néanmoins, s'il parvient à sortir du segment sans pose de pied, il marque les points dédiés à ce segment. De plus, il a la possibilité de réparer. Dans ce cas, il reprend, au moment choisi par le jeune arbitre, dans le segment où il a posé le pied.

Il conserve les points précédemment acquis, mais perd les points du segment dans lequel il s'est arrêté.

- Le concurrent débute le segment lorsque l'axe de sa roue avant (moyeu) a franchi la ligne d'entrée de ce segment. Il sort du segment quand l'axe de la roue avant franchit la ligne et qu'il entre dans un autre segment.
- En cas de concurrent rattrapé le concurrent qui rattrape est prioritaire, le concurrent rattrapé doit sortir du circuit sur ordre du jeune arbitre ou du jury. Il reste sous les ordres des jeunes officiels ou du jury pour reprendre sa progression au moment jugé le plus opportun par ceux-ci. Le segment qui a servi de zone tampon est à refaire, le concurrent conserve les points précédemment acquis.
- Pour cette épreuve :
- Cornes interdites.
- Embouts de cintre bouchés.
- La selle ne peut être enlevée.
- Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire, jugulaire serrée.
- Les pédales plates sans cale-pieds sont fortement conseillées.
- Les points obtenus sont connus par le candidat à la fin du parcours
- Le conseil technique pendant l'épreuve est INTERDIT quel que soit le moyen de communication.

L'utilisation de l'oreillette ou autre matériel est INTERDITE :

=> En cas de non-respect de ces règles, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

2 - RALLYE VTT ENDURO

- L'épreuve se déroule sur un parcours de 5km à 8km ne présentant pas de dangers particuliers Ce parcours pourra emprunter les parties plates voire montantes qui nécessiteront des qualités de pilotage. Le parcours sera réalisé 2 fois dans un temps imparti. La première fois sera une reconnaissance. Sur le second passage les 3 à 5 spéciales seront chronométrées.
- Un accompagnateur en VTT suivra l'équipe pour assurer la sécurité. Il sera équipé, casqué, en possession d'un téléphone portable chargé, d'un petit sac avec une trousse de premier secours et un petit nécessaire de réparation minimum.
- Le résultat est obtenu par l'addition des temps des 4 compétiteurs sur l'ensemble des spéciales
- Les spéciales doivent favoriser le pilotage, ne pas présenter de dangers particuliers.
- La réalisation chronométrée devra être comprise entre 50" et 1'20" maxi pour les meilleurs vttétistes.
Si le concurrent ne termine pas une spéciale, le temps attribué à celle-ci sera celui du dernier plus 1 seconde.

- Le parcours ne comportera pas de brusque rupture de pente. Il n’y aura aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Ce parcours sera choisi pour ses critères techniques. Il privilégiera le pilotage plutôt que l’engagement (plusieurs possibilités de trajectoire, appel aux capacités de lecture et de décision du pilote).
- Départ 1 pied à terre. Pas d’obstacle dans les axes possibles de dérapage et de sortie. Protections autour des zones sensibles à prévoir. Le tracé des spéciales sera matérialisé de manière large. Le traçage des spéciales pourra être effectué des deux côtés à l’aide de rubalise (ou autre) pour éviter toute erreur de cheminement. Les supports piquets devront être flexibles et de hauteur suffisante (1m20 minimum hors sol).
- Un concurrent coupant la rubalise (chute) reprendra son tracé à l’endroit exact de sa sortie de piste.
- Matériels :
- Cornes interdites.
- Embouts de cintre bouchés.
- Gants obligatoires ; Les protections plus complètes sont acceptées.
- Casque coque rigide ajusté (normes C.E. obligatoires) et jugulaire serrée.
- La reconnaissance du parcours à VTT sera autorisée durant la compétition suivant un créneau défini par l’organisateur et dans les conditions prévues par l’organisation.
- Au cours de la reconnaissance en VTT, il est interdit de faire plusieurs fois un même tronçon : la reconnaissance se fait en continu et jamais à contre sens.
- Lors de l’épreuve, un concurrent rattrapé perd la priorité sur le parcours et doit s’écarter pour laisser passer celui qui l’a rattrapé.
- Un parcours de substitution ou une modification du parcours peut être demandé jusqu’au dernier moment par la C.M.N.

3 – CROSS-RELAIS

- Épreuve avec départ sur une zone large. Pas de rubalise au sol.
- Épreuve en relais, prévoir une zone de départ et une zone de transmission de relais ;
- Le relais se fait à pied dans la zone ; personne ne roule dans la zone.
- Les boxes sont attribués en fonction du classement à l’issue des épreuves de trial et rallye enduro.
- La déclivité positive maximum du parcours devra être de 40 mètres maximum au kilomètre.
- Départ de cross : autant de couloirs que d’équipes présentes au championnat
- Le premier relayeur se présente sur la ligne de départ à l’appel de son équipe
- L’accès libre à la ligne de départ est interdit. Les concurrents doivent attendre leur désignation en chambre d’appel pour s’y rendre.



- Le parcours doit présenter les spécificités du V.T.T., maniabilité, gestion de l'énergie, de la conduite et de l'engagement en sécurité.
- L'épreuve durera entre 1h20 et 1h30 maximum.
- Les 4 premiers tours sont réalisés par les 4 compétiteurs, les tours 5 6 7 et 8 sont réalisés par les 4 compétiteurs : chaque pilote effectuera ainsi au moins deux tours avant de s'engager sur son 3 eme pour les tours 9 10 ou 11.
- Arrivée : la ligne d'arrivée est matérialisée au sol mais également par des banderoles aériennes si possible. Prévoir un entonnoir juste après l'arrivée pour le classement des pilotes.
- Pas d'arrivée en descente. La zone d'arrivée sera suffisamment longue et large pour permettre un éventuel sprint.
- Les collèges réalisent 10 tours maxi.
- Les lycées réalisent 11 tours maxi
- Lorsque la première équipe termine son épreuve, la course s'arrête pour les autres, les équipes sur le parcours terminent leur boucle
- Matériels :
- Embouts de cintre bouchés.
- Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire, jugulaire serrée.
- Le parcours sera clairement balisé pour éviter toute confusion ou égarement les concurrents dans les parties en descente, des piquets de 1m20 minimum baliseront la piste.
- Pour être classé à son rang, le concurrent devra franchir la ligne en possession de son vélo.
- L'utilisation de l'oreillette ou autre matériel est INTERDITE :
=> En cas de non-respect de cette règle, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

3. LE JEUNE ARBITRE CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS



ROLES	TACHES - COMPETENCES -
<p>Je suis CONTRÔLEUR TECHNIQUE</p>	<p>Je suis chargé du début à la fin des épreuves, de vérifier la conformité règlementaire des VTT (bon état et sécurité). Je suis chargé de vérifier et de faire appliquer le respect du règlement par les vététistes (tenue, règles de circulation sur et en dehors des épreuves, respect des règles de repérage...) Je peux officier sur les différentes épreuves de la compétition. Je dois connaître les règlements de toutes les épreuves.</p>
<p>Je suis JUGE ARBITRE sur le TRIAL</p>	<p>Je travaille en doublette avec un autre juge. Je suis sur les différents parcours trial. Je connais les différents points accordés à chaque segment où j'officie. Je fais respecter les règlements du parcours tant pour les compétiteurs que pour les spectateurs. J'annonce les points de chaque segment à voix haute. Mes gestes sont amples, précis et visibles de tous. Je ne perds jamais de vue le concurrent qui passe sur le parcours. J'adapte mon placement aux particularités du parcours. Je gère les différences de vitesse d'évolution des concurrents. Je contribue à l'équité entre concurrents (remise en place d'éléments du parcours...)</p>
<p>Je suis JUGE ARBITRE sur le RALLYE VTT ENDURO Départ Parcours Arrivée</p>	<p>Je peux être au départ, sur le parcours ou à l'arrivée. Je sais utiliser un matériel radio (talkie-walkie) et indiquer ma position de façon précise. Je peux soit donner les départs, soit vérifier les passages sur le parcours, soit départager deux concurrents à l'arrivée. En cas de doute sur le parcours, je demande l'arrêt de la course et alerte les secours.</p>
<p>Je suis JUGE ARBITRE sur le CROSS-RELAIS</p>	<p>Je suis à des points stratégiques du parcours cross VTT. Je sais utiliser mon matériel radio (talkie-walkie) et indiquer ma position de façon précise. J'assure le relais de secours en cas de chute. Je vérifie la régularité du trajet des concurrents et suis apte à noter les infractions relevées. Je peux être à l'arrivée pour faciliter la gestion des concurrents et le classement en couloir. Je participe au placement sur la ligne de départ. Je participe au placement des équipes dans la zone de relais. Je contrôle le respect des règles dans la zone de relais Je compte le nombre de tours d'une ou de deux équipes.</p>

4. LE JEUNE ARBITRE EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire

Au niveau des différentes organisations nationales et championnats de France, le Jeune Arbitre / Jeune Juge est identifié par un tee-shirt de couleur verte.

Le reste de sa tenue doit correspondre aux standards usuels de l'arbitrage ou du jugement de la discipline sportive concernée.



5. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Évaluation et harmonisation des Certifications

Un Jeune Arbitre / Jeune Juge acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : niveau départemental	Exigences minimales requises niveau 3/4 : niveau académique	Exigences minimales requises niveau 5 : niveau national
12/20	14/20	16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.). Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit et qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers arbitrages / jugements doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible).

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<i>Partie théorique</i>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	<i>À consolider</i>	<i>Satisfaisant à Bien</i>	<i>Très bien à Excellent</i>

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points
= note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points
= note globale sur 20 points

➤ **Conseils de la CNJO pour l'élaboration de la grille d'évaluation pratique**

Le tableau suivant est un guide d'évaluation pratique.

Les propositions de contenus qui vous y sont proposées le sont à titre d'exemple ; elles s'ajustent en fonction des activités.



Les pré-requis

- Le Jeune Arbitre doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Arbitre doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Arbitre doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut obtenir une certification internationale s'il est sélectionné pour officier lors d'un championnat du monde ISF (Fédération Internationale Scolaire)

La certification

La remise d'un diplôme est effectuée par les Services UNSS responsables des organisations.

Activités & Sports Individuels : VTT

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES PRATIQUES ATTENDUES POUR LE JEUNE ARBITRE



		<u>Niveau Départemental</u>	<u>Niveau Académique</u>	<u>Niveau National</u>	
		4 à 8 points	8.5 à 10 points	11 à 14 points	
				14 à 16 points	
<u>Indicateurs du rôle 1</u>		Connait les règles essentielles du trial	Maitrise des règles plus complexes	Arbitre engagé, réactif, intervenant avec opportunité	Arbitre régulateur, capable de réagir aux situations inhabituelles (bris mécanique, accident)
		Jugement simple: reconnaissance d'une situation de faute classique (pied au sol, sortie...)	Jugement plus complexe sur les appuis	Jugement réaliste, avec une argumentation simple	Jugement explicatif précis, justifié et adapté
		Arbitre intermittent qui a besoin de temps pour intervenir, hésitant	Rôle assumé sur l'ensemble d'une rencontre, erreurs corrigées rapidement	Comportement et jugement réguliers sur un championnat.	Arbitre ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité,
		Se déplace en suivant le vététiste	Déplacements orientés par les difficultés des segments	Positionnement anticipé grâce à une bonne lecture de la zone et de ses difficultés	Capable de moduler ses déplacements pour anticiper ses interventions..
		Attentif à l'entrée et aux sorties de segments	Repéré les difficultés des segments	Prise d'information décentrée sur le vététiste et son engin	Repère les appuis qui aident à la propulsion
		Annonce généralement orale du résultat	Annonce le résultat oralement et par le geste	Annonce ferme du résultat oralement et par le geste contrôle le résultat global	Annonce le résultat oralement et par le geste, ferme et sans ambiguïté contrôle le résultat global
<u>Indicateurs du rôle 2</u>	Commissaire de course rallye VTT et relais cross	Connait les procédures essentielles	Connait les procédures plus précises et plus techniques du rallye VTT ou du relais cross	Maitrise réglementairement les situations habituelles	Maitrise et peut expliquer les situations qui lui sont inhabituelles
		Fait attention aux situations particulières des courses	Concentré sur l'ensemble de la course et de sa tâche	Concentré sur l'ensemble de la course et de sa tâche et est capable d'intervention autonome sur des événements particuliers	Fait pleinement partie des officiels de la rencontre, du championnat en cours
		Connait les documents et les complète en hétéronomie	Capable de gérer le déroulement administratif d'une rencontre simple en autonomie	Prépare sereinement son rôle administratif avant la rencontre pour être prêt et disponible pour cette dernière	Planifie et gère son organisation administrative complète (avant, pendant, après) en autonomie, avec sérénité
		Accepte de tenir tous les rôles, avec un peu d'aide, une supervision...	Rôle assumé dans un déroulement simple	Sait faire face à des situations techniques précises	Rôle assumé en faisant preuve de l'autorité nécessaire
		Focalisé sur son travail individuel	Travaille en prenant en compte les consignes des référents (peut répondre à ses questions, s'adapte à ses demandes)	Travail d'équipe complet avec tous les officiels	Coéquipier sûr pour les officiels de terrain

6. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Arbitre / Jeune Juge peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.



L'engagement du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Arbitre / Jeune Juge

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Arbitre / Jeune Juge a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Arbitre / Jeune Juge sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.

Le parcours du Jeune Arbitre / Jeune Juge peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune Arbitre, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.

En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CPE à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Il est possible de déclarer ses engagements bénévoles effectués en 2020 avant le 31 décembre 2021

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

7. LE JEUNE ARBITRE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

Vérification de ses connaissances

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Arbitre / Jeune Juge (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque Jeune Arbitre / Jeune Juge sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.



Officier en tant que Jeune Arbitre / Jeune Juge sur un championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Les services départementaux et/ou régionaux UNSS proposent régulièrement des formations.

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut donc se mettre en relation, via son animateur d'AS, avec les services concernés.

EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE

Combien de concurrents y-a-t-il dans une équipe pour qu'elle soit classée en championnat	θ	5
	θ	4
	θ	3
	θ	2
Quels sont les éléments du VTT à marquer lors du contrôle ?	θ	Cadre-fourche
	θ	Tige de selle
	θ	Guidon
	θ	Pédales
Que faut-il vérifier pour s'assurer que le casque remplisse sa fonction ?	θ	Jugulaire attachée et ajustée
	θ	Casque rouge
	θ	Casque rigide
	θ	Casque aux normes CE

Comment s'effectue la reconnaissance du parcours Trial. ?	θ	A pied, à l'intérieur du circuit
	θ	En VTT
	θ	En moto
	θ	La décision est prise par l'organisateur
Comment s'effectue la reconnaissance du parcours rallye VTT ?	θ	A pied
	θ	A VTT
	θ	En moto
	θ	La décision est prise par l'organisateur
Quelles sont les différentes valeurs attribuées aux segments de Trial. ?	θ	1-3-5 points
	θ	6-8-10 points
	θ	3 pour tous
	θ	Le choix en revient à l'organisateur
Lors d'une réparation dans les épreuves de cross et de vitesse/maniabilité, une aide extérieure est-elle possible ?	θ	OUI
	θ	NON
Lors du Trial, en cas d'incident mécanique, quelle décision doit prendre le juge ?	θ	Zéro dans le segment et repart du même segment
	θ	Zéro pour tout le Trial/Maniabilité
A qui fait appel un Jeune Officiel en cas de litige ou faute grave ?	θ	Un autre JO
	θ	Doit se débrouiller seul
	θ	Membre de la CMN
Un minime est-il autorisé dans une équipe Lycée ?	θ	OUI
	θ	NON
En vitesse, peut-on reprendre le parcours en cas de sortie ?	θ	A l'endroit de la sortie
	θ	Où l'on veut
Le port du casque est-il obligatoire pour toutes les épreuves ?	θ	OUI
	θ	NON
Dans l'épreuve du Trial, le concurrent peut-il être tenu ?	θ	OUI
	θ	NON
	θ	Selon la décision de la CMN

En Trial-Maniabilité, le contact est-il permis avec un élément du parcours ?	θ	OUI
	θ	NON
Quelle partie du vélo détermine l'entrée et la sortie du segment ?	θ	L'axe de la roue avant (moyeu)
	θ	Le pneu
	θ	L'axe de pédalier
Un concurrent peut-il être classé s'il franchit la ligne d'arrivée sans son V.T.T ?	θ	OUI
	θ	NON
Quels sont les éléments modifiables sur le vélo ?	θ	Pédales-plateau-pneus-cornes de cintre
	θ	Cadre-fourche
	θ	jantes
	θ	selle
Combien de performances entrent dans le classement final?	θ	9
	θ	10
	θ	11
	θ	toutes
A quelles conditions peut-on autoriser un changement de V.T.T ? Qui prend la décision ?	θ	Bris de matériel non réparable - La CMN
	θ	Trop sale - Son enseignant
	θ	Crevaison - La CMN
Comment le jeune juge signale le résultat d'un segment ?	θ	Annoncer les points oralement et gestuellement
	θ	Ecrit sur un formulaire
Quelles sont les épreuves où les cornes de cintre sont interdites ?	θ	Trial
	θ	Cross
	θ	Slalom/Vitesse
Quelle est la sanction encourue en cas de tricherie ?	θ	Classé dernier + 1 point + 100 points pour l'équipe
	θ	De la prison
	θ	Une amende
	θ	Disqualification de l'équipe

La reconnaissance du parcours en rallye VTT enduro est-elle libre ?	θ	OUI dans les horaires fixés et sous responsabilité de l'enseignant
	θ	NON
Le parcours Trial peut-il se faire avec pédales automatiques ?	θ	OUI
	θ	NON
La publicité est-elle autorisée sur les maillots ?	θ	OUI sous certaines conditions
	θ	NON

Équivalences fédérales

Des que possible l'UNSS proposera a tout Jeune juge certifie de pouvoir gerer son suivi de formation sur le serveur OPUSS: www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et la FFC :

La convention entre l'UNSS et la FFC est en cours de renouvellement.
Elle precisera :

L'ouverture d'un livret de « jeune arbitre FFC » a tout jeune juge UNSS qui en fait la demande, a partir de 14 ans. Un tuteur accompagne alors le jeune arbitre dans sa formation qui lui permet d'officier sur les epreuves « ecoles de velo » (des 14 ans) ou des « epreuves regionales » (des 16 ans) et de presenter les examens d'arbitre club ou d'arbitre regional.

La federation française de cyclisme communiquera a l'UNSS la liste des Jeunes Arbitres en formation diplo^ mes « arbitre club » ou « arbitre regional ».

L'offre gratuite d'une licence « jeunes » aux licencies UNSS n'ayant jamais ete licencies a la FFC dans le passe, pour une seule annee, en fournissant un certificat medical de non contre-indication de la pratique du cyclisme en competition.

La me^ me proposition est faite pour les jeunes arbitres UNSS qui souhaiteraient obtenir une licence « jeune arbitre ». Dans ce cas il n'y a pas besoin de certificat medical. Cette proposition n'est valable qu'une seule fois et doit permettre de faciliter la passerelle entre l'UNSS et le club FFC.

Suivi de sa formation

Des que possible, l'UNSS proposera a tout Jeune Arbitre / Jeune Juge certifie de pouvoir gerer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Secouriste peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ

Transition Écologique (fiche officielle)

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE

(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



FÉDÉRATION DES MAISONS DES LYCÉENS

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



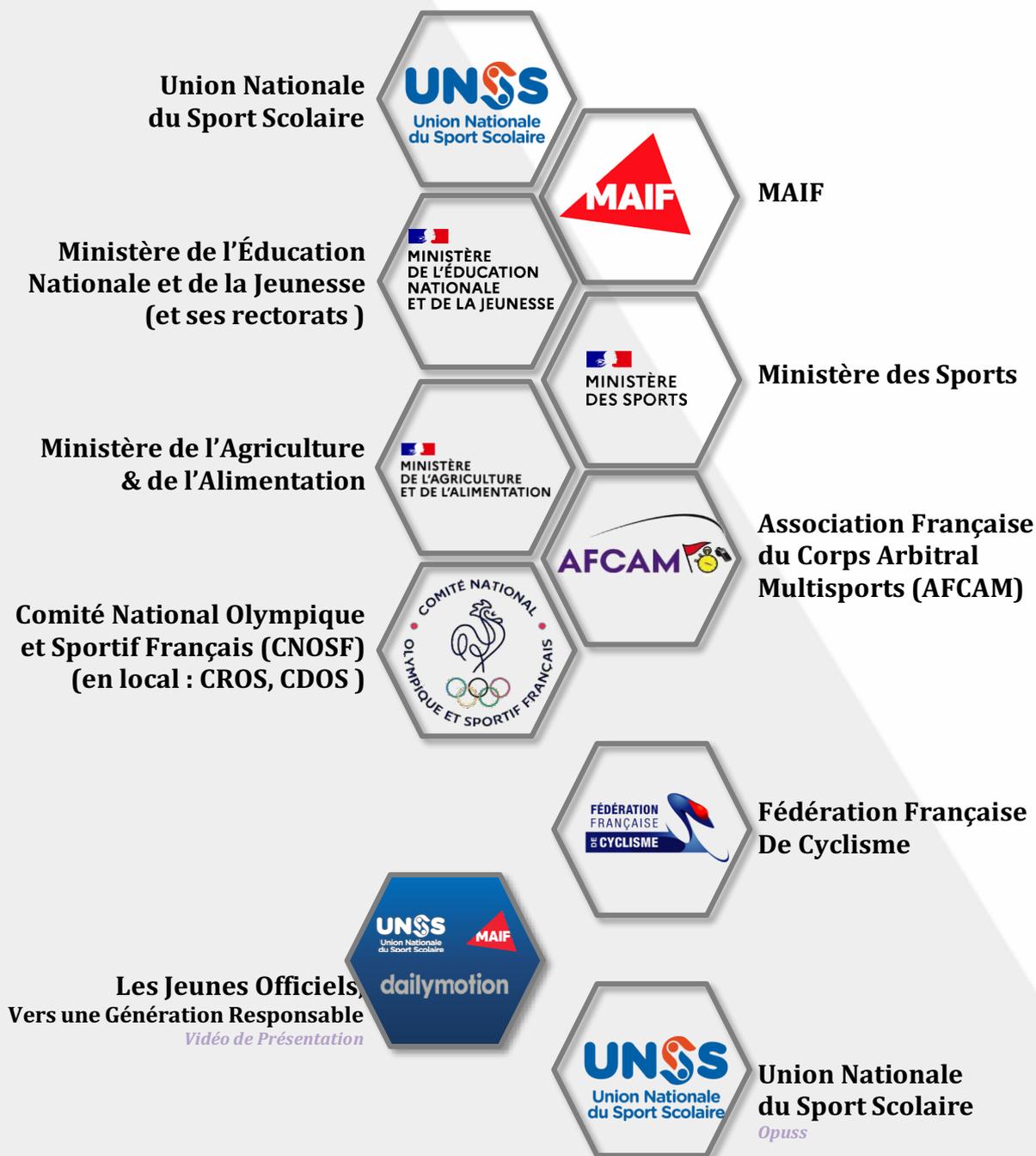
LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT

(fiche officielle)

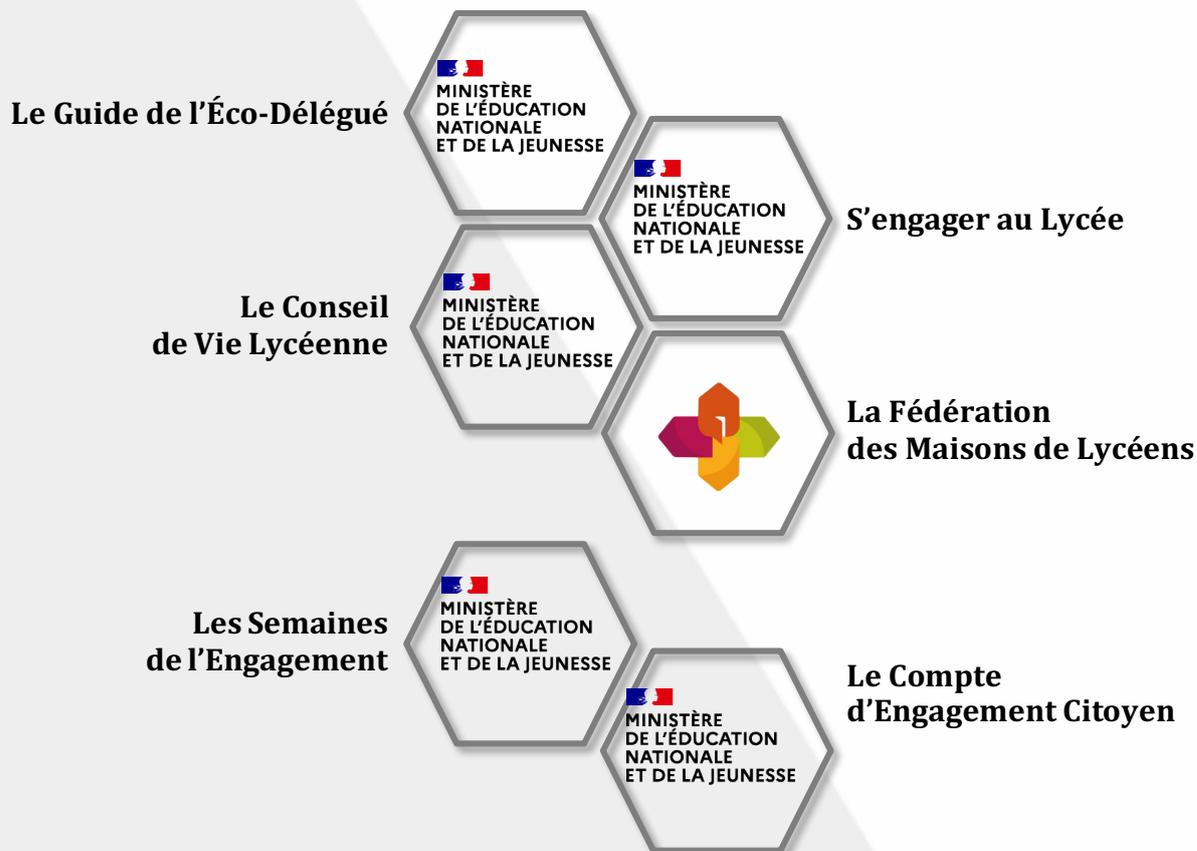
Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :



ANNEXE : LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS



Sans juge, arbitre, chronométrateur, starter, la rencontre ne peut exister.



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* »



**BULLETIN OFFICIEL
DU 2 SEPTEMBRE 2010**



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « *... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :*

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques... dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».*



NOTE DE SERVICE N°2014-073 DU 28 MAI 2014



Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités* » Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



BULLETIN OFFICIEL DU 26 NOVEMBRE 2015



Les textes officiels au niveau lycée



Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



BULLETIN OFFICIEL DU 22 JANVIER 2019



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n° 3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019), de même que dans celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



BULLETIN OFFICIEL DU 11 AVRIL 2019



Le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 renvoie également aux valeurs portées par le programme Jeunes Officiels, au travers de la compétence méthodologique et sociale n° 2 visant à « *respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner...*